

Reclassement infirmier cat B vers cat A

Attention A = ARNAQUE!

Tours le 15 juin 2010

Un « protocole d'accord salarial ouvrant le droit d'accès en catégorie A à certaines professions classées en B a été imposé par le gouvernement grâce à la signature d'une seule organisation syndicale extrêmement minoritaire le SNCH (syndicat de cadres et de directeurs).

SUD a refusé catégoriquement de signer ce protocole qui propose aux infirmières aujourd'hui (aux autres catégories demain) une augmentation de salaire + ou - intéressante en échange de la remise en cause le droit à la retraite anticipée à 55ans. Ce chantage est scandaleux!

Les infirmières sont la première catégorie de personnel à avoir à « choisir ». Les kinés et manip radio seront concernés 6 mois plus tard.

Infirmières, vous allez donc, individuellement, avoir à opter pour la catégorie B ou la catégorie A d'ici la fin de l'année. Ce sera ensuite irréversible!

Par contre, toutes les infirmières diplômées à partir de 2012 seront d'emblée placées en cat A.*

L'attaque menée par Sarkozy contre nos retraites n'aide pas à y voir très clair. Divers documents, tableaux circulent. Chaque situation est évidemment particulière, SUD vous informe.

Si vous optez pour la catégorie A,

- **Vous perdez le droit de partir à la retraite à 55 ans**, vous devrez donc travailler au minimum 5 ans de plus! Si le gouvernement arrive à faire passer son projet sur les retraites avec report de l'âge de départ à la retraite, c'est 6, 7 ou 8 ans de plus que vous devrez travailler !



- **La pénibilité du travail n'en est pas diminuée pour autant!**

- **Vous perdez la majoration de durée d'assurance d'un an pour 10 ans de travail** (en gros 3 ans de majoration). C'est donc un total de 8, 9 ou 10 ans qu'il vous faudrait travailler en plus pour toucher une retraite pleine.
- Si vous n'arrivez pas à travailler aussi longtemps, ce qui est déjà le cas pour de nombreuses infirmières avant 55 ans, **vous partirez en retraite avec une pension très inférieure au mode de calcul actuel!**

Si vous restez en B:

- Vous gardez la prime Veil (90 euros/mois)
- Vous restez en catégorie active pour le droit de partir à la retraite. (55 ans aujourd'hui, 56, 57, 58 demain?)
- Vous conservez la majoration d'un an pour 10 ans.

Alors, ne décidez pas trop vite, vous avez jusqu'à la fin de l'année pour décider.

Mobilisez vous et lutez avec nous contre « la réforme » des retraites en cours,

Regardez attentivement les tableaux ou Contactez nos militant-es pour étudier votre situation particulière.

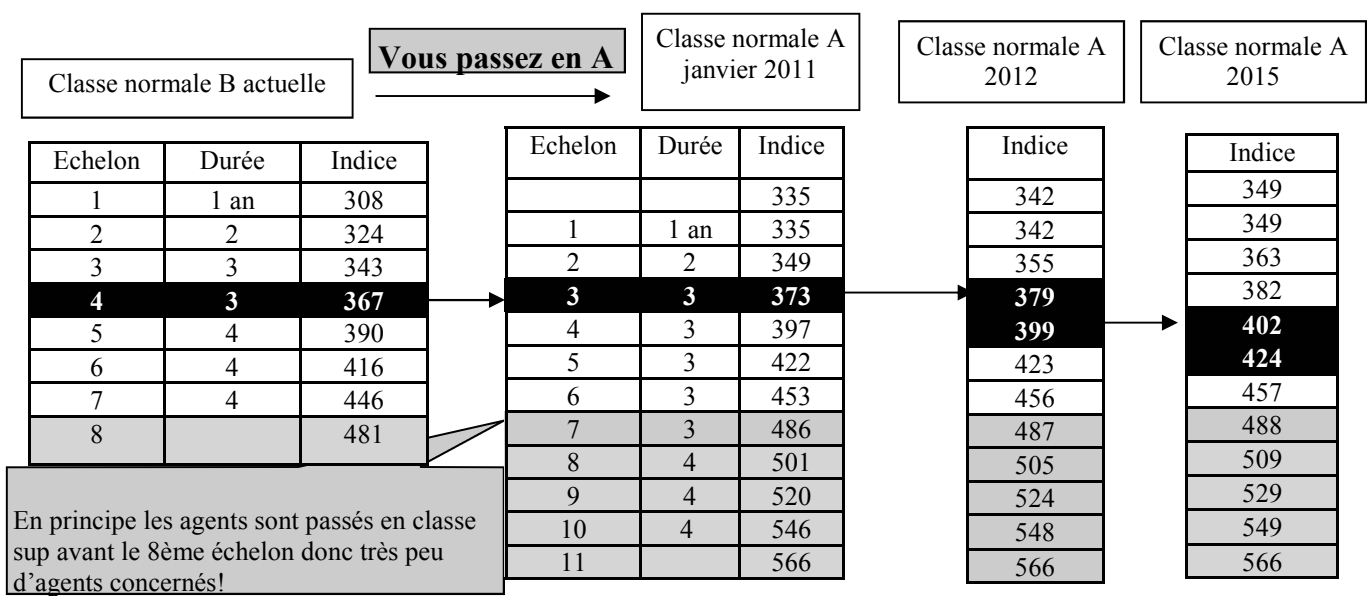
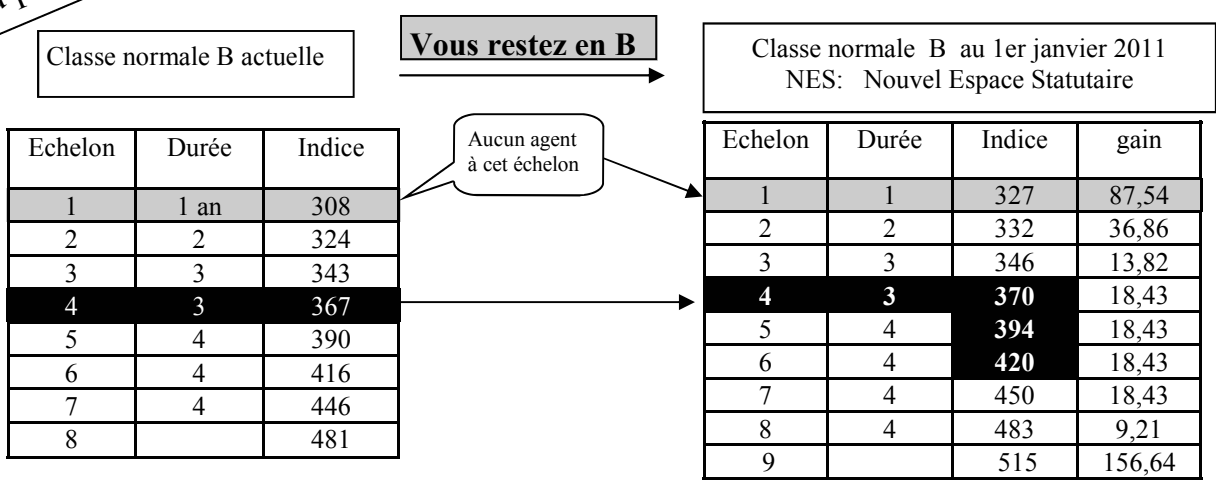
Et la prime Veil des infirmières?

Pour le moment le Ministère affirme qu'elle sera maintenue lors du passage en catégorie A... mais ne prend pas d'engagement pour l'avenir.

* Afin de prendre en compte leur situation particulière, **les agents hospitaliers en promotion professionnelle en vue de l'obtention du diplôme d'Etat infirmier qui sont entrés en formation au plus tard en décembre 2010, disposent d'un droit d'option, après leur réussite au concours sur titre d'infirmier, entre la nomination dans le grade d'infirmier de catégorie B (NES paramédical) et le grade classé en catégorie A.**

Valeur du point d'indice 4,61euros

Vous êtes en classe normale



Exemple N°1 (suivre sur tableau en noir)
Je travaille environ depuis 5 ans, IDE au 4ème échelon classe normale indice 367 depuis juin 2010.

Je reste en B

- En janvier 2011: je passe au 4ème échelon indice 370 (+ 3 points),
- Dans 3 ans (en juin 2013), je passe au 5ème échelon indice 394 (+24 points)
- Dans 7 ans (en juin 2017), cela fera 4 ans que je suis dans cet échelon, donc je passe au 6ème échelon indice 420 (+26 points).

TOTAL gains au 30 juin 2017
6619.96 euro

Je passe en A
et je perds la retraite anticipée

- En janvier 2011: Je passe au 3ème échelon, indice 373 (+ 6 points soit 27,64 euros en plus). Début 2012, je passe à l'indice 379 (+6 points),
- Dans 3 ans (en juin 2013), Je passe au 4ème échelon, indice 399 (+20 points)
- En 2015, je passe à l'indice 402 (+3 points)
- Dans 7 ans (en juin 2017), cela fera 4 ans que je suis dans cet échelon, donc je passe au 5ème échelon, indice 424 (+22 points)

TOTAL gains au 30 juin 2017
9017.16 euro

Perdre 5 ans de retraite pour une différence de 2400 euro en 78 mois soit 30 euros/mois ?

Valeur du point d'indice 4,61 euros

Vous êtes en classe supérieure

Classe supérieure B actuelle		
Echelon	Durée	Indice
1	2 ans	411
2	2	442
3	3	466
4	3	490
5	4	515
6		534
	14 ans	

Vous restez en B

Classe supérieure B au 1er janvier 2011
NES: Nouvel Espace Statutaire

Aucun agent à cet échelon

Echelon	Durée	Indice	gain
1	2 ans	423	12
2	3	448	6
3	3	471	5
4	3	494	4
5	4	519	4
6	4	535	1
7		551	
	21 ans		

Vous passez en A

Classe sup B actuelle

Classe sup A janvier 2011

Classe sup A 2012

Classe sup A 2015

Peu ou pas d'agents concernés

Echelon	Durée	Indice
1	2ans	411
2	2	442
3	3	466
4	3	490
5	4	515
6		534
	14 ans	

Echelon	Durée	Indice	gain
1		387	
2		400	
3		415	
4	2ans	431	20
5	2	451	9
6	3	473	7
7	3	495	5
8	4	520	5
9	4	539	5
10	4	557	
11	4	570	
	22 ans		

Indice
387
400
416
436
456
478
501
524
547
570
581
22ans

Indice
390
403
420
440
460
483
506
529
552
578
604
22ans

Combien d'Ide feront 22 ans en classe sup???

Exemple N°2 (suivre sur tableau en noir)
Je travaille environ depuis 15 ans,
Je suis IDE au 4ème échelon classe supérieure (indice 490) depuis juin 2010

Je reste en B

- En janvier 2011
Si je reste en B: je passe au 4ème échelon de la nouvelle cat B, indice 494= + 4 points
- Dans 3 ans (juin 2013,),
je passe au 5ème échelon , indice **519 (+ 25 points)**
- Dans 7 ans (Juin 2017), cela fera 4 ans que je suis dans cet échelon donc je passe au 6ème échelon , indice **535 (+ 16 points)**

TOTAL gains au 30 juin 2017
7159.33 euro

Je choisis la catégorie A
et je perds la retraite anticipée.

- En janvier 2011
je passe au 7ème échelon , indice **495 = + 7 points** En 2012 , je passerai à l'indice **501 (+ 6 points)**.
- Dans 3 ans (juin 2013),
je passe au 8ème échelon, indice **524 (+ 23 points)** , puis en 2015 , indice **529 (+5 points)**
- Dans 7 ans (Juin 2017), cela fera 4 ans que je suis dans cet échelon, donc je passe au 9ème échelon , indice **552 (+ 23 points)** et

TOTAL gains au 30 juin 2017 :
10335.62 euro

Perdre 5 ans de retraite pour une différence de 3176 euro en 78 mois soit 40 euro/mois ?



Bachelot ment énormément!

Jamais vous ne retrouverez dans ces grilles l'augmentation de 2500 euros par an annoncée par Bachelot!

Valeur du point d'indice 4,61 euros

Exemple N°3

Cas d'une IDE qui va passer en classe supérieure

Je suis IDE en classe normale au 7ème échelon indice 446 depuis juin 2010.

<u>Je reste en B</u>	<u>Je passe en A et je perds la retraite anticipée</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Au 1er janvier 2011, je suis reclassée au 7ème échelon , indice 450 (+ 4 points). • Je passe en classe supérieure après avis de la Commission paritaire en avril 2012 , avec effet au 1 janvier 2012, au 3ème échelon , indice 471 (+ 21 points) et je conserve mon ancienneté dans l'échelon (Juin 10) • En juin 2013 cela fait 3 ans que je suis dans cet échelon, je passe donc au 4ème échelon , indice 494 (+23 points) • En juin 2016, je passe au 5ème échelon , indice 519(+25 points) <p style="text-align: center;">TOTAL gains au 30 juin 2017 14521.50 euro</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au 1er janvier 2011, je suis reclassée au 6ème échelon de la classe normale, indice 453 (+ 7 points). • Je passe en classe supérieure après avis de la commission paritaire en avril 2012 avec effet au 1 janvier 2012, au 6ème échelon de la classe supérieure , indice 478 (+ 25 points) et je conserve mon ancienneté dans l'échelon (Juin 10). • En juin 2013 cela fait 3ans que je suis dans cet échelon, je passe donc au 7ème échelon, indice 501 (+23 points) • En janvier 2015, je passe à l'indice 506 (+4 points) • En juin 2016, je passe au 8ème échelon , indice 529 (+23 points). <p style="text-align: center;">TOTAL gains au 30 juin 2017 17250.62 euro</p>

Perdre 5 ans de retraite pour une différence de 2730 euro en 78 mois soit 35 euro/mois ?

En conclusion, même si chacun-e d'entre vous prendra seul-e sa décision, au vu de toutes ces simulations, SUD appelle à refuser le passage **en catégorie A qui**

- **Entérine la perte de la catégorie active sans diminuer la pénibilité**
- **Divise la profession en deux catégories**
- **Condamne nos futures collègues à la perte de la catégorie active**